

DÉCOUVERTE D'UN OBJET SUSPECT

Comment définir un objet suspect ?

- Présence de fils électriques.
- Bruit anormaux (minuterie, grésillements etc.).
- Conditions de dépose anormales.

Quelles mesures de sécurité immédiates prendre ?

1. AVERTIR LE SERVICE SÛRETÉ :

- Campus de Villetaneuse : 01 49 40 30 46 / 01 49 40 40 40
- Campus de Bobigny : 01 49 40 30 46 / 01 48 38 88 50
- Campus de Saint-Denis : 01 49 40 30 46 / 01 49 40 61 40
- Campus Plaine Saint- Denis : 01 49 40 30 46 / 01 55 93 75 02
- Campus d'Argenteuil : 01 49 40 30 46 / 01 34 23 08 30
- Campus de la MSH : 01 49 40 30 46 / 01 55 93 93 00
- Urgence Police : 17 ou 112

2. Faire évacuer les personnes et adapter le périmètre de sécurité suivant la taille de l'objet ou de la présence de risques additionnels (exemple : pour un objet dans local fermé, faire évacuer le local ; pour une valise trouvée en extérieur, éloigner les personnes de 20 à 50 m).

Quelle conduite adopter dans l'attente des services de police ?

- Ne jamais toucher, manipuler ou déplacer l'objet.
- Ne pas provoquer de vibrations sonores, chocs thermiques ou mécaniques à proximité ou dans l'environnement de l'objet.
- Ne pas utiliser des postes émetteurs / récepteurs ou des téléphones portables à proximité de l'objet suspect.
- Ne démarrer aucun véhicule à proximité (deux ou quatre roues) afin d'éviter les interférences d'ondes.
- Vérifier qu'un deuxième objet suspect n'est pas dissimulé à proximité.
- Ne jamais recouvrir l'objet, ne jamais utiliser les couvertures dites « anti-bombe » afin de ne pas masquer le v visuel des démineurs intervenants.
- Recueillir les informations utiles à transmettre aux servie de police (description de l'objet, emplacement exact, origine du dépôt, etc.)